

**RAPPORT N° 03/4-57  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GRAND PROJET DE VILLE DE SAINT-DENIS  
QUARTIER DES CAMELIAS**

**PROJET D'ESPACE RELAIS**

1- Objet :

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale.

Localement, l'ensemble des partenaires souligne l'urgence d'agir auprès des publics en tenant compte de leurs besoins et demandes.

A ce titre, l'Amafar s'engage à mettre en œuvre le projet nommé : « Espace relais ».

2- Contenu :

Les méthodes classiques d'apprentissage du français permettent ou ont permis à certains apprenants de retenir seulement quelques rudiments (écrits de survie), les autres apprentissages ayant été sans doute trop éloigné de leurs préoccupations ou possibilités du moment pour qu'ils les mémorisent de façon durable et se les approprient de façon définitive.

Dans ce contexte, l'action proposée s'appuiera sur le vécu immédiat des usagers ainsi que sur leurs demandes, désirs ou besoins d'expression tels qu'ils se présentent : remplir un formulaire, écrire une lettre à un membre de la famille éloigné, éprouver le désir de lire un document sur un thème particulier quotidien, etc....

Il s'agit bien ici de partir des motivations intrinsèques des apprenants contrairement à ce qui se fait le plus souvent (même type d'apprentissage pour tous et sollicitations de motivations extrinsèques).

Plus précisément, l'objectif est de partir du désir de chaque participant, libre de toutes contraintes de s'exprimer par écrit : ce temps d'écriture individuel constituant la première étape de la production.

Ce faisant, dans cette optique, la progression pédagogique proposée est la suivante :

a- Temps d'écriture individuel et libre en fonction des besoins à partir de beaux livres riches en photographies ou illustrations (invitation à l'expression selon le principe du photo langage)

b- Réécriture du texte avec le formateur :

Repérage des erreurs (orthographe, grammaire, expression)

Préparation d'un programme individualisé à partir de ressources pédagogiques (documents et EAO), chaque nouveau mot est noté, chaque acquisition est répertoriée pour la fois suivante.

c- Valorisation du texte produit :

Si la nature de l'écrit le permet, le texte est saisi sur l'ordinateur par l'apprenant et diffusé auprès des autres apprenants (ex : recette de cuisine).

Possibilité ensuite de travail de lecture et d'enregistrement du texte sur cassette audio pour entraînement.

## RAPPORT N° 03/4-57

3 – Périodicité de l'action : 2 fois par semaine (2x3H)

4- Pilotage et bilans:

Un bilan intermédiaire devra être réalisé à mi-parcours, en plus du bilan final.

L'équipe de direction du GPV sera régulièrement tenue au courant de l'état d'avancement du travail engagé.

Le travail réalisé, les réflexions, orientations et propositions qui pourront être proposés pourront utilement être mis à l'ordre du jour et discutés au sein du groupe social GPV en cours de constitution.

5- Budget prévisionnel 2003 :

Intitulé	Etat		Commune		Total
	Participation	Montant	Participation	Montant	
Espace relais	80%	16 383€ HT	20%	4 095€ HT	20 478€ HT

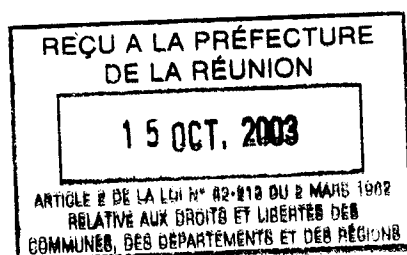
Je vous demande d'approuver le projet « Espace relais » dont la mise en œuvre est confiée à l'Amafar et de lui attribuer de ce fait la participation communale sollicitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-57**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET**

**GRAND PROJET DE VILLE DE SAINT-DENIS**  
**QUARTIER DES CAMELIAS**

**PROJET D'ESPACE RELAIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention Constitutive du GIP GPV signée le 2 août 2001 ;

Vu le Conseil d'administration du GIP/GPV du 11 juillet 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-57 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet nommé « Espace relais » sur le Quartier des Camélias, dont la mise en œuvre est confiée à l'association Amafar.

**ARTICLE 2**

Dit que l'aide de l'Etat accordée dans le cadre de cette action représente 80% du coût total HT, les 20% restants étant financés par la Commune.

**ARTICLE 3**

Approuve la participation communale de 4095 € telle que mentionnée dans le bilan financier prévisionnel de l'opération.

**ARTICLE 4**

Dit que la Commune versera ladite participation à l'association Amafar.

**DELIBERATION N° 03/4-57**

**ARTICLE 5**

Précise que l'aide de l'Etat sera directement versée à l'association Amafar.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

- 8 OCT. 2003



**LE MAIRE**

René-Paul VICTORIA

